

2

PORTRAITS DU MILIEU

 Le portrait diagnostic permet :

- De réunir l'ensemble des informations pertinentes afin d'avoir une meilleure connaissance et une compréhension plus fine de la réalité des familles du territoire.
- D'analyser les informations retenues afin d'en dégager des constats et des enjeux.



N'oubliez pas de couvrir les neuf pétales de la marguerite MADA lorsque vous réaliserez le portrait des services et des ressources.

Les deux composantes d'un portrait diagnostic :

Portrait statistique

Le portrait statistique des familles est avant tout d'ordre sociodémographique et socioéconomique. Il permet, entre autres, de relever et d'appuyer certains enjeux par des données concrètes et chiffrées provenant de sources crédibles.

- L'utilisation de données représentatives, crédibles et à jour.
- L'utilisation des portraits déjà existants du milieu, s'il y a lieu, peut vous épargner du temps et de l'énergie. De plus, informez-vous auprès de votre Direction de santé publique (DSP), car certaines offrent des services d'élaboration de portraits.
- L'appropriation du portrait statistique par les membres du comité de pilotage.
- Le partage d'une vision commune quant aux constats identifiés.



Bâtir un portrait statistique : version complète (à venir).

[Bâtir un portrait statistique : version allégée](#)

Portrait des services et des ressources

Le portrait des services et des ressources est avant tout factuel et doit témoigner de la richesse des acquis du milieu en faveur des familles. Il vise plus spécifiquement à mettre en évidence :

- les actions, ○ les services,
 - les programmes, ○ les lieux,
 - les événements, ○ et les équipements
- ... destinés aux familles dans la municipalité.



- La crédibilité des informations recueillies. Appuyez-vous sur des sources fiables et reconnues.
- L'utilisation des portraits déjà existants du milieu, s'il y a lieu. Un appel à toutes et à tous et quelques recherches préalables à cet égard peuvent vous épargner du temps et de l'énergie.
- L'appropriation du portrait des services et des ressources par les membres du comité de pilotage et le partage d'une vision commune quant aux constats dégagés (forces et faiblesses).
- La présentation claire et synthétisée de l'information. Privilégiez les tableaux et les énumérations simples.



Bâtir un portrait des services et des ressources :
[Version PDF](#) / [version Word](#).



MRC

La **MRC** réalise le portrait qui permet de faire ressortir les données et les constats régionaux et locaux, et chaque **municipalité participante** contribue à alimenter le portrait avec des données locales :

- La mise en commun des portraits permettra de dégager une vue d'ensemble qui sera nécessaire lors de l'identification des enjeux.

Pour faciliter le traitement et la présentation de l'information, il est souhaitable d'adopter un modèle unique que chaque municipalité pourra utiliser pour recueillir les données et les acheminer à la MRC.

MRC

La **MRC** réalise le portrait qui permet de faire ressortir les données et les constats régionaux et locaux, et chaque **municipalité participante** contribue à alimenter le portrait avec des données locales :

- La mise en commun des portraits permettra de dégager une vue d'ensemble qui sera nécessaire lors de l'identification des enjeux.



Si vous désirez aller plus loin dans votre portrait du milieu, Espace MUNI vous propose un outil qui vous permettra de dresser une cartographie des différents leviers de votre communauté (à venir).

CONSULTATIONS SUR LES BESOINS

i

La consultation permet de recueillir les besoins des familles en matière d'offre de services, de soutien et de qualité de vie.

Différents moyens peuvent être utilisés pour consulter les familles, les plus connus étant le sondage par questionnaire, les groupes de discussion ainsi que les assemblées publiques.

Les organismes du milieu qui œuvrent auprès des familles peuvent également faire l'objet d'une consultation, laquelle permettra de faire ressortir davantage les besoins des familles plus vulnérables.



- L'implication des membres du comité de pilotage dans la production des outils et dans la mobilisation des réseaux.
- L'implication des organismes communautaires pour favoriser la participation des familles et contribuer à identifier les besoins des familles plus vulnérables.
- La visibilité et la promotion des activités de consultation dans la communauté.
- La participation d'un nombre significatif de familles présentant des profils variés.
- La production d'un rapport détaillé qui permet de bien identifier les besoins des familles pour chacun des thèmes abordés.

Si vous optez pour le questionnaire de sondage :

- La formulation de questions claires et faciles à comprendre.
- Les questions fermées ou à choix de réponses sont à privilégier pour faciliter le plus possible la compilation et le traitement des résultats.

Si vous optez pour le groupe de discussion :

- La qualité de la préparation et de l'animation.
- Le choix d'un lieu (où les familles se trouvent déjà) et d'une durée de rencontre (maximum de deux heures) pour s'assurer de la participation optimale des familles.
- L'offre d'incitatifs à la participation des familles (ex.: service de garde sur place, collation).



- [Planification d'une consultation auprès des familles.](#)
- Bâtir un questionnaire famille : modèle de questionnaire à personnaliser : [Version PDF / version Word](#).

Autres outils disponibles seulement pour les accompagnements offerts par Espace MUNI :

- Modèles et exemples de questionnaires.
- Modèle de rapport de consultation.



La **MRC** réalise une consultation auprès des instances régionales pertinentes



Chaque **municipalité participante** réalise une consultation auprès des familles et des instances locales pertinentes



Consultation des familles

La mise en commun des consultations permettra de dégager une vue d'ensemble qui sera nécessaire lors de l'identification des enjeux.

Afin de faciliter la compilation et l'analyse des résultats, il est souhaitable que la MRC propose un modèle de consultation auquel toutes les municipalités impliquées adhèreront. Cette façon de faire n'empêche cependant pas d'intégrer des questions spécifiques pour les municipalités.



- La consultation doit permettre d'identifier clairement les besoins des personnes âînées. Si vous optez pour un seul questionnaire, vous devrez ajouter des questions spécifiques pour les personnes âînées, dont une question permettant d'identifier les répondants en fonction de leur groupe d'âge.
- Les résultats provenant des répondants âînés devront être présentés séparément dans le rapport de consultation.
- Vous pouvez également opter pour des démarches de consultation séparées et des méthodes différentes (ex.: sondage Web pour les familles et groupes de discussion pour les personnes âînées).
- Si vous optez pour des groupes de discussion avec les familles et les personnes âînées, prévoyez des groupes distincts. Vous pourrez ainsi mieux identifier et faire ressortir ce que les personnes âînées auront dit.
- Pour être éligible à la reconnaissance MADA, il faut couvrir les neuf pétales de la marguerite MADA.

ANALYSE DES ENJEUX



La phase d'analyse consiste à mettre en relation les faits saillants qui ont été relevés dans :

- o le portrait statistique;
- o le portrait des services et des ressources;
- o les résultats de la consultation;
- o et, le cas échéant, dans le bilan du plan d'action antérieur.

Les réflexions du comité de pilotage, lors des étapes précédentes, viendront s'ajouter à cette analyse.

C'est l'analyse de l'ensemble des données recueillies qui permettra d'identifier et de prioriser les enjeux.

Qu'est-ce qu'un enjeu, comment le libeller?

Un enjeu, c'est ce qu'une organisation a à perdre ou à gagner en relevant ou non un défi majeur pour son développement. Ce sont les problèmes les plus urgents et/ou qui touchent le plus grand nombre de personnes.

La formulation des enjeux se fait dans un bref énoncé qui ne débute pas par un verbe. Voici quelques exemples :

- L'isolement vécu par les personnes aînées dans le centre-ville.
- L'insécurité des familles lorsqu'elles circulent sur les voies cyclables.
- L'accessibilité à des activités récréatives pour les familles avec enfants à besoins particuliers.



L'implication du comité de pilotage dans la validation, la bonification et la priorisation des enjeux.



Outil de réflexion sur les enjeux (à venir).



La **MRC** identifie les principaux enjeux régionaux.



Chaque **municipalité participante** identifie les principaux enjeux locaux



synthèse des enjeux
(réalisé par la MRC)

Bien que certains enjeux puissent être abordés localement, d'autres, partagés par plusieurs municipalités, pourront trouver une réponse dans une action collective et régionale (ex.: enjeux touchant l'habitation, le transport, l'accessibilité aux écoles, l'offre de services de loisirs).



À cette étape du processus, vous n'êtes pas obligé d'identifier des enjeux pour chacune des pétales de la marguerite MADA.

POLITIQUE et PLAN D'ACTION

Politique



La politique est le document qui servira de cadre de référence pour guider l'action municipale visant l'amélioration de la qualité de vie des familles.

En règle générale, la durée de vie d'une politique est de 10 ans. Il est donc possible de mettre à jour le plan d'action sans revoir le contenu de la politique dans son intégralité.

Plan d'action

Tout comme la politique, le plan d'action est le résultat d'une démarche collective et concrétise la volonté d'agir de la municipalité.



Il permet de prioriser les actions qui répondent aux enjeux identifiés et d'en planifier la réalisation en fonction des ressources disponibles.

Généralement, un plan d'action s'échelonne sur 3 ans, mais nous voyons de plus en plus de plans d'action d'une durée de 4 ans, voire 5 ans.



- La rédaction d'un contenu accessible (langage simple) et bien structuré.
- Le consensus des membres du comité de pilotage sur la proposition qui sera recommandée pour adoption par le conseil municipal.

Plus spécifiquement concernant le plan d'action :

- L'implication des services municipaux dans l'élaboration du plan d'action.
- L'appropriation du plan d'action par les actrices et les acteurs politiques et administratifs de la municipalité.
- La rédaction d'actions réalisables, clairement libellées et qui visent des résultats les plus concrets possibles.
- L'identification des sources de financement lorsque cela est possible.
- L'intégration de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

Que retrouve-t-on dans une politique familiale municipale et son plan d'action?



Plan d'action

Les objectifs : les actions, et pour chaque action :

- Le ou les public(s) visé(s) ;
- L'échéancier de réalisation ;
- Les ressources nécessaires et les sources de financement ;
- Les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de l'action ;
- Les arrimages avec les autres planifications, plans d'action, programmes, etc. ;
- Les retombées attendues.

Rien ne vous empêche de faire preuve d'originalité dans la façon de présenter le contenu de votre politique et de votre plan d'action. Quelques exemples pour vous inspirer :

- Contenu à venir.



Si vous êtes membre d'Espace MUNI, vous pouvez également consulter la Banque des 1001 mesures. Vous y trouverez de nombreuses actions pour vous inspirer. Cliquez ici pour y avoir accès directement.



- Contenu type d'une politique familiale municipale : [Version PDF](#) / [version Word](#).
- Identifier les valeurs et les principes de la politique : [Version PDF](#) / [version Word](#).
- [Bâtir un plan d'action : une démarche participative et concertée](#) (format PDF).
- [Modèle de grille synthèse de plan d'action](#) (format Word).
- [Exemples de retombées attendues](#).
- [Exemples de verbes d'action](#).

MRC

Politique
(qui relève de la MRC)



Plans d'action locaux (pour chaque municipalité participante) : Proposent des actions en fonction des champs de compétence des municipalités et en réponse aux enjeux locaux.



Plan d'action MRC : Propose des actions en fonction des champs de compétence de la MRC et en réponse aux enjeux régionaux.

La politique et le plan d'action de la MRC ainsi que le plan d'action de chacune des municipalités participantes doivent être transmis au ministère de la Famille.

Voici quelques exemples pour vous inspirer :

- Contenu à venir.



Pour la politique :

- Vous devez rédiger deux définitions séparées afin de faire ressortir les particularités propres aux familles et aux personnes aînées.
- Les valeurs et les principes peuvent être les mêmes.
- Vous devez également faire mention des principes liés au vieillissement actif (sécurité, santé et participation) comme indiqué dans le Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche MADA, 2e édition.
- N'oubliez pas d'intégrer quelques statistiques touchant les personnes aînées, dont celles demandées par le programme MADA (pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus selon le dernier recensement et âge médian de la population selon le dernier recensement).

Pour le plan d'action :

- Le modèle de plan d'action proposé pour la PFM permet de respecter les modalités des deux programmes.
- Vous n'êtes pas tenu d'identifier une ou des action(s) pour chacun des pétales de la marguerite MADA.
- N'oubliez surtout pas d'intégrer et de bien identifier des actions spécifiques pour les personnes aînées. Il doit s'agir d'actions qui visent exclusivement les personnes aînées.

VALIDATION



C'est à cette étape que les responsables municipaux impliqués dans la mise en œuvre des actions doivent évaluer la faisabilité de celles-ci et identifier les obstacles potentiels à leur réalisation.



- L'appui de la direction générale.
- L'implication des services municipaux. Plus vous aurez impliqué et informé les services municipaux tôt dans la démarche, plus cette étape sera facile.
- Un mandat clair, endossé par la direction générale et reconnu par les services municipaux a été confié au service responsable de la démarche afin de lui assurer un lien légitime avec les autres services de l'administration municipale



Valider une action en quelques questions.

MRC

La MRC valide la faisabilité des actions proposées par le comité de pilotage.

Plans d'action validés

Chaque municipalité participante valide la faisabilité des actions proposées par son comité local.

Permet de proposer des plans d'action réalistes en fonction des ressources de la MRC et de chaque municipalité participante.

ADOPTION ET DIFFUSION



L'adoption de la PFM par le conseil municipal représente l'étape ultime de validation. C'est à ce moment que le conseil municipal s'engage publiquement à mettre en œuvre le plan d'action.

Dans le but de faire connaître et de promouvoir la politique familiale municipale, il est pertinent d'identifier et de mettre en place des stratégies de diffusion les plus appropriées au milieu (ex.: activité de lancement, production d'une brochure, diffusion d'un communiqué, etc.).

- L'appui de la direction générale et des directions des services municipaux.
- L'engagement unanime du conseil municipal lors de l'adoption de la PFM incluant son plan d'action.
- Le réalisme et la faisabilité du plan d'action proposé.
- Le lancement de la PFM, permettant de mobiliser les familles et les partenaires.
- La disponibilité et la visibilité de la PFM dans le milieu (ex.: quelques copies papier offertes dans des présentoirs de bâtiments municipaux, version PDF accessible sur le site Web de la municipalité).

Modèles de résolution (à venir).

MRC

Politique
(qui relève de la MRC)



Plan d'action MRC : une réponse aux enjeux régionaux :

- Proposés par le comité de pilotage (niveau régional).
- Adoptés, par résolution, par le conseil des mairesses et des maires de la MRC (ses deux points s'appliquent également à la politique).

Plans d'action locaux une réponse aux enjeux locaux :

- Proposés par chaque comité local.
- Adoptés, par résolution, par le conseil municipal de chaque municipalité participante.



Vous pouvez faire une seule résolution pour l'adoption des deux volets (PFM et MADA). Toutefois, nous vous conseillons d'adopter deux résolutions séparées pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action et la composition du comité de suivi.

Si vous n'avez pas reçu de subvention MADA et que vous désirez obtenir la certification (et ainsi avoir accès à certains programmes de financement tels que PRIMA), vous devez soumettre votre projet au Secrétariat aux aînés en démontrant que les résultats attendus du programme ont été respectés (excluant l'aspect financier).